

Votre contact :

Claire FERY – Relais local
Régionale Natagora Brabant wallon
Rue du Vieux Chemin, 52
1495 Sart-Dames-Avelines

Le 16 octobre 2013,

Collège communal de Villers-la-Ville
Rue de Marbais, 37
1495 Villers-la-Ville

Objet : Enquête publique relative aux aménagements projetés sur le site de production de l'IECBW situé rue de la Thyle à Sart-Dames-Avelines, aménagements qui consistent à canaliser une partie de la Thyle traversant le site.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concernant l'objet repris ci-dessus et en tant qu'association de protection des habitats naturels et des espèces, nous tenons à vous faire part des remarques suivantes.

Bien que l'imperméabilisation du lit de la Thyle tel que prévue dans le projet se justifie pour des questions de risques de pollution de l'aquifère exploité, il ne semble pas pour autant indispensable d'un point de vue technique ou de sécurité de rendre la Thyle souterraine sur le tronçon concerné. Nous regrettons donc que ce projet prévoie un voûtement de la Thyle alors que d'autres alternatives existent. A l'heure actuelle, de nombreux projets soutenus par les autorités publiques consistent en la remise à ciel ouvert de cours d'eau anciennement voûtés (e.a. la Lasne et l'Orne aux anciennes papeteries de Genval et de Mont-Saint-Guibert, la Dyle et la Thyle sur le site Henricot à Court-Saint-Etienne,...). Il apparaît donc que l'opération projetée de voûtement de la Thyle est en contradiction totale avec ces récents projets de remise à ciel ouvert de cours d'eau, souvent coûteux, permettant la restauration de la capacité d'accueil écologique du cours d'eau.

L'argument avancé en faveur du voûtement consistant à dire qu'un tronçon voûté de la Thyle existe déjà sur le site ne nous semble pas pertinent. Par ailleurs, nous suggérons également que ce tronçon actuellement voûté, puisse faire l'objet à terme, si pas dans le cadre du présent permis, également d'opérations de remise à ciel ouvert, au plus grand bénéfice de la faune et de la flore aquatiques, déjà suffisamment malmenées, en y prévoyant des substrats permettant une recolonisation végétale naturelle, par exemple, par la mise en œuvre d'enrochements

Natagora

et de terre meuble en lieu et place d'un long canal bétonné comme cela se voit parfois.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, l'expression de notre considération distinguée,

Pour la Régionale Natagora-Brabant wallon,

Claire FERY
Relais local

Julien TAYMANS
Président

Natagora

| A.S.B.L. de protection de la nature | Siège social : rue Nanon 98 | B-5000 Namur |
| tél. : +32 (0)81 - 390 720 | fax : +32 (0)81 - 390 721 | www.natagora.be |